

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Grégory Devaud et consorts - Le suicide des jeunes, quelle prévention dans notre canton ?**

**1. PREAMBULE**

La commission nommée pour étudier le rapport du Conseil d'Etat au postulat Grégory Devaud et consorts s'est réunie le jeudi 13 février 2014, dans la Salle de conférences 55 du DFJC, à Lausanne.

Assistaient à nos travaux les députés suivants : Mmes Christa Calpini, Céline Ehrwein Nihan, Fabienne Feymond Cantone, Alice Glauser, Myriam Romano-Malagrifa ; MM. Alexandre Berthoud, Jean-Luc Chollet, Grégory Devaud, Jacques-André Haury, Jean Tschopp et Jérôme Christen, président-rapporteur confirmé dans sa fonction.

Ont également assisté à la séance : Mme Anne Catherine Lyon (Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture), M. Serge Loutan (Chef du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation), Dr. Olivier Duperrex (Responsable de l'Unité PSPS) et M. Patrick Beetschen (Chef de division du programme santé publique et prévention au Service de la santé publique).

Les notes de cette séance – dont ce rapport est largement inspiré – ont été prises par M. Fabrice Lambelet, Secrétaire de commissions au Secrétariat général du Grand Conseil, auquel nous adressons nos chaleureux remerciements.

**2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

La Conseillère d'Etat explique que deux départements sont concernés par la thématique du suicide :

- La prévention universelle pour la population en général dépend du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) ;
- La prévention sélective pour des groupes spécifiques comme les enfants ou les adolescents dépend du DFJC.

L'objectif de ce rapport est de faire un point de la situation en matière de suicide des jeunes. Plusieurs questions étaient posées:

- Le sens ou non de la prévention générale ;
- L'effet de contagion du suicide, et plus particulièrement du suicide des jeunes ;
- Les actions menées par l'Etat qui produisent un effet ou non.

Plusieurs éléments, contenus dans le rapport, sont abordés :

- La prévention sélective cible les jeunes en milieu scolaire. Le risque de suicide s'accroît dès le degré secondaire I. Les professionnels du domaine scolaire doivent pouvoir être attentifs aux signes avant-coureur et cibler de manière claire certains d'entre eux ;
- La dimension architecturale doit être aussi prise en compte pour éviter au mieux le suicide : l'exemple du Pont de Bessières est mentionné ;
- Le lien entre les armes à feu et le passage au suicide. En effet, le passage à l'acte en est d'autant plus facilité.

Cette thématique revient périodiquement dans l'actualité. Notamment, il y a 2 ans, lors du suicide d'un jeune homme croyant avoir raté ses examens finaux du certificat fédéral de capacité (CFC) qu'il avait au demeurant réussi.

Par contre, un élément complémentaire qui n'est pas traité dans le rapport est la question des réseaux sociaux. A ce propos, le suicide d'une élève, diffusé sur les réseaux sociaux avant que le directeur de l'établissement ne puisse informer et préparer ses camarades, est mentionné.

### 3. POSITION DU POSTULANT

**Le postulant** reconnaît que les réseaux sociaux posent un vaste problème. D'ailleurs, cette question sera plus spécifiquement traitée prochainement<sup>1</sup>. Il se dit très satisfait du rapport du Conseil d'Etat notamment sur des aspects comme l'amélioration de la collaboration avec l'association « Stop Suicide » ou la sécurisation des zones sensibles. Il nuancera son propos dans la suite de la discussion.

### 4. DISCUSSION GENERALE

Plusieurs commissaires – tous bords politiques confondus - soulignent l'excellente qualité du rapport du CE et le remercient.

#### La problématique du suicide

« *En ce qui concerne le Canton de Vaud, le nombre de décès par suicide a évolué de manière irrégulière et n'a pas connu d'augmentation ou de diminution sensible entre 1995 et 2007* ».

Un commissaire demande quelle est la tendance depuis 2007.

Quelques chiffres sont avancés.

- pour les moins de 19 ans : 1 à 5 cas par année avec des fluctuations en fonction des années ;
- pour les 20 à 39 ans : les chiffres sont redescendus depuis 2007. 19 cas en 2008 et 17 cas en 2009.

Le nombre de suicides fluctue au gré des années, mais aucune augmentation n'est à signaler. Ce constat est valable pour toutes les catégories d'âges, sauf pour les 80 ans et plus<sup>2</sup>.

A noter qu'il n'existe pas de statistiques faisant état de tentatives de suicides avortées, mais si nécessaire, il pourrait être possible de collecter ces données auprès des différents hôpitaux vaudois.

#### Les enfants et adolescents : un groupe particulier

La question est posée de savoir quels moyens sont mis en avant pour lutter contre les facteurs précipitants, notamment « *le fait d'avoir des mauvaises notes* ». Et qu'entend-on par le terme de « *grosses pertes* » avancé comme étant l'un des facteurs déclencheurs ?

Selon la Conseillère d'Etat, les notes, en tant que telles, ne sont pas un élément déclencheur. Ce sont davantage les attitudes ou les propos négatifs d'un professeur rendant les notes aux élèves qui peuvent déclencher des réactions pouvant amener parfois au suicide. Ce constat est tout aussi valable pour les parents d'élèves.

Quant aux « *grosses pertes* » évoquées à la page 3 du rapport, il s'agit de pertes importantes dans le champ relationnel de l'enfant ou de l'ado (amis, membres de la famille, animaux domestiques, etc.).

Une commissaire estime que les adolescents ou les enfants ayant subi des maltraitances ou des abus sexuels ne bénéficient pas d'un suivi suffisant au niveau psychologique. Néanmoins, elle estime positif l'accompagnement du canton à cette catégorie de personnes. Elle évoque un autre groupe à risque : les enfants ayant commis des délits. Elle souhaite être renseignée s'il existe un accompagnement pour eux.

---

<sup>1</sup> (14\_POS\_057) Postulat Jean Tschopp et consorts - Eduquer les élèves à l'usage des réseaux sociaux.

<sup>2</sup> (14\_INT\_235) Interpellation Céline Ehrwein Nihan - Prévention du suicide : néglige-t-on nos aînés ?

Quelques éléments de réponse sont donnés par un collaborateur du DSAS :

- dans le cadre de la politique vaudoise de santé mentale, des psychiatres de liaison sont présents dans les hôpitaux généraux pour venir en soutien à toutes personnes ayant tenté à leur vie. Toutes les tentatives de suicides y compris des enfants et des adolescents - leur sont annoncées.
- au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), il existe une unité multidisciplinaire de médecine des violences. Une seconde unité verra le jour aux Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois (EHNV).

Nous sommes informés du fait que l'Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaires » (EDM) ne fonctionne toujours pas, car l'encadrement socio-éducatif, qui est important au même titre que l'encadrement sécuritaire, n'est pas encore garanti à ce jour.

La question des anti-dépresseurs est abordée par deux commissaires qui observent qu'ils peuvent engendrer un effet contraire chez certaines jeunes et agir comme une incitation en encourageant les pensées suicidaires, voire même des passages à l'acte. L'un d'eux ajoute que la prévention est dans une ambiguïté similaire : la prise en charge par un psychiatre peut empêcher la résilience chez un jeune ayant déjà fait une tentative de suicide. L'intervention doit s'effectuer avec beaucoup de réserve.

### **Les stratégies en matière de prévention du suicide**

Une commissaire regrette que le suicide soit traité essentiellement sous un angle médical dans ce rapport. De même, seul le contexte relationnel de l'enfant est abordé. Pour elle, d'autres facteurs devraient être pris en compte comme les représentations sociales (la réussite scolaire ou professionnelle par exemple). Elle demande si des recherches ont été réalisées en ce sens.

Le Chef de division du programme santé publique et prévention au Service de la santé publique déclare qu'il s'agit d'une vaste question à laquelle aucune réponse précise et spécifique ne peut être apportée. Dans le domaine de la prévention, il existe des mesures structurelles liées au contexte.

La Cheffe du Département ajoute que dans ce rapport, l'accent est mis sur l'école comme un cadre structurant. Un autre élément à prendre en compte : la désespérance. A ce propos, elle mobilise l'exemple du monde des paysans qui est touché par ce phénomène. Ce terme est aussi une réalité pour une partie de la jeunesse occidentale, car il n'est pas certain qu'ils progresseront dans l'échelle sociale autant que leurs parents.

### **Risque de contamination ou contagion**

L'environnement proche d'un jeune qui se suicide est également touché par ce phénomène, relève un commissaire qui souhaiterait savoir si la prévention s'exerce rapidement lors d'une telle tragédie. Le responsable de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) répond par l'affirmative. Il existe un réel risque de contamination connu sous le nom d'« effet Werther ». D'ailleurs, les médias helvétiques ne mentionnent que rarement les suicides de manière explicite, car il existe réellement des risques de contamination, selon le contexte. Dans ces cas-là, la « postvention » est de mise auprès des élèves, mais également auprès de tous les intervenants du monde scolaire. Un autre phénomène connu est le suicide en groupes en vogue au Japon ou au Etats-Unis. Dans le cadre scolaire, il existe un groupe interdisciplinaire, le groupe ressources d'accompagnement et de formation en cas d'incident critique (GRAFIC), composé de professionnels de l'Unité PSPS, du Chef de l'Office de psychologie scolaire (OPS) et de représentants de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), qui forme et appuie, dans les établissements scolaires vaudois, les cellules de crise réagissant rapidement au gré des événements tragiques (décès, accidents, suicides, etc.).

Doutant de l'inefficacité des stratégies de prévention, un commissaire relève que le système fonctionne à satisfaction, parce qu'il existe une attention portée par la société aux signaux de détresse pouvant mener au suicide. En outre, il n'a pas eu connaissance de phénomène de contagion réussi dans le Canton de Vaud, ce qui est confirmé par le DFJC qui précise toutefois qu'il y a eu des situations où ce risque était présent.

Un commissaire relève que selon un rapport québécois sur la postvention :

- les idées suicidaires de jeunes exposés à un suicide d'un pair restent présentes pendant au moins 7 mois ;
- le risque d'un autre suicide dans l'environnement proche de la personne décédée augmente de 300%.

Le responsable de l'Unité PSPS souligne que s'il n'y a pas eu de suicides en séries en Suisse, il y a des tentatives. En outre, il est important de savoir que si un enfant ou un adolescent se pose des questions, une personne peut y répondre au sein du cadre scolaire. A ce propos, il évoque une bande dessinée « Les Autres », élaborée par l'auteur genevois Jean-Philippe Kalonji en collaboration avec plusieurs associations romandes de prévention dont « Stop Suicide », traitant de la thématique générale du mal-être. L'Unité PSPS (Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire) est en train d'évaluer à quelles conditions elle pourrait être utilisée en milieu scolaire.

### **Jeux et prise de risques, tendance suicidaire ?**

Un commissaire se demande si des comportements suicidaires, comme le jeu du foulard, la traversée de voies de chemins de fer ou les conduites à risque en automobile par exemple, sont inclus ou non dans les statistiques sur le suicide. Et si ces comportements sont intégrés dans les différentes stratégies de prévention.

Selon le responsable de l'Unité PSPS, il y a une très probable sous-déclaration des suicides dans les statistiques, notamment parmi les accidents de la route. Ce phénomène est courant pour les hommes de 20 à 30 ans. Par rapport au jeu du foulard, cela touche des enfants plus jeunes et de manière cyclique. Pour les adolescents, les comportements de strangulation ne sont pas forcément des comportements suicidaires ; il peut s'agir d'un test des limites ou d'un jeu érotique. Les professionnels effectuent le travail sur le terrain pour détecter cela. Il faut ne pas confondre des situations spectaculaires en groupes et un jeune qui tente de se suicider.

Les établissements scolaires disposent de « sentinelles » : ce sont des gens formés dans les écoles pour accompagner des jeunes personnes donnant des signaux alarmants. Il s'agit de se préoccuper autant du cadre que des signaux. Les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels et trans (LGBT) présentent un risque supplémentaire de passer à l'acte du suicide. Selon des études menées aux Etats-Unis, l'homophobie baisse du moment où des sentinelles sont présentes dans les écoles.

### **L'anorexie et la boulimie, formes de suicides**

Il existe des formes de suicide telles que l'anorexie ou la boulimie rapporte un commissaire. Il s'agit plutôt d'une mort lente que violente qui n'est pas abordée dans le rapport du Conseil d'Etat. Ce type de pathologie est pris en charge par une unité d'hospitalisation spécialisée du CHUV et par une unité ambulatoire à Lausanne. Il est souligné les progrès effectués dans ce domaine depuis une dizaine d'années, ce que confirme un commissaire.

### **Prévention chez les apprentis**

Un commissaire se demande si des actions de prévention sont menées dans le cadre de la formation professionnelle auprès des apprentis. Pas spécifiquement, répond la Cheffe du Département en remerciant l'intervenant pour cette suggestion. Elle relève toutefois qu'il existe des conseillers aux apprentis « qui *proposent des prises en charge courtes auprès des jeunes en rupture ou en risque de rupture*. Ils interviennent également dans un **rôle de médiation et de soutien auprès des apprentis dans les entreprises** lorsque des problèmes surgissent pendant la formation. En cas de rupture, inévitable ou consommée, ils proposent une **intervention rapide jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée** en aidant le jeune à retrouver une place d'apprentissage. Ils interviennent sur signalement du réseau des écoles professionnelles (doyens, médiateurs, infirmières, enseignants) et aussi à la demande des apprentis et de leurs parents. » Les formateurs en entreprise peuvent aussi faire appel à eux. Par ailleurs, suite à un suicide, un système d'accompagnement a été mis sur pied dans le cadre de la publication des résultats des examens. Les milieux patronaux et les écoles n'ont pas compris la démarche et un travail de sensibilisation devra être mené.

### **Actions de prévention concrètes**

D'après le rapport du gouvernement, « *il convient de relever que certaines populations ou certains lieux sont identifiés comme nécessitant une réflexion et des actions spécifiques* », relève un commissaire qui demande quels outils d'encadrement sont à disposition des jeunes.

Le Chef de division du programme santé publique et prévention au Service de la santé publique répond que l'action est mise sur la formation des adultes travaillant avec des adolescents. En dehors du cadre scolaire, il existe des risques de rupture dans le parcours de vie de jeunes adolescents. Une formation interdisciplinaire de sensibilisation a été mise sur pied.

L'Etat a mandaté « Stop Suicide » dans le but d'être un observatoire des médias sur la thématique du suicide. Il s'agit d'un travail important mené par cette association.

Selon un commissaire, « le risque suicidaire serait particulièrement élevé parmi les adolescents non scolarisés, la prévention serait donc à faire hors de l'école ». Il demande si cela concerne des adolescents sont en déshérence après l'école ou s'il s'agit d'adolescents qui manquent l'école.

Le Chef de l'enseignement spécialisé répond que les 16-25 ans sont davantage touchés par le risque de suicide que les 12-16 ans. Or dans un cadre scolaire, l'absentéisme et la déscolarisation constituent des signaux.

### **Sécurisation des milieux sensibles**

Le postulant regrette que les communes vaudoises n'annoncent pas davantage les lieux sensibles (falaises, collines, ponts, etc.). Il demande si cela peut être centralisé. La Cheffe du Département avoue que le gouvernement ne sait pas comment gérer cette problématique délicate. L'Etat ne veut pas développer une bureaucratie outrancière. Mais si les communes ont des solutions concrètes, le gouvernement se dit preneur. Un commissaire rappelle que « Stop Suicide » se préoccupe de la problématique des lieux sensibles et intervient auprès des communes pour annoncer un endroit posant problème, ce qui fait dire au postulant que globalement le système fonctionne à satisfaction. Il reconnaît que le risque zéro n'existe pas en la matière. Un commissaire met en garde sur les conséquences de l'établissement des lieux pouvant faire l'objet de tentatives de suicides.

## **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.*

Vevey, le 21 avril 2014

Le Président-rapporteur :  
(Signé) *Jerôme Christen*